Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260428-2026_37-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Département des Côtes d'Armor**

LOCARN
COTES D'ARMOR

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

**Séance ordinaire 28 avril 2026**

**Date de convocation**
23/04/2026

**Date d'affichage**
23/04/2026

**Nombre de conseillers**
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 2
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents** : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, P. MANSAN, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, M. LOUEDEC
**Absents excusés** : C. CIVI, L. CROSNIER
**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : C. BECHET

**N° 2026-37**

## Correspondant sécurité routière

Les actions de sécurité routière reposent sur une coordination des différentes politiques nationales et locales qui ne se limitent pas au contrôle et à la sanction des infractions.
Les collectivités locales jouent un rôle prépondérant dans ce domaine au titre de la gestion de voirie, de la réglementation de la signalisation routière, de la police de stationnement et d'actions d'information et de prévention par exemple.

Le réseau des élus référents sécurité routière permet de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs, de contribuer à la coordination des mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication et de partager des expériences.

Il est important que chaque collectivité locale désigne un élu référent sécurité routière pour lutter ensemble contre l'insécurité routière en s'appuyant sur un réseau dédié à cette politique publique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE DESIGNER** **Christophe de QUELEN** Référent sécurité routière pour Locarn

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

**Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Christophe DE QUELEN

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260428-2026_37-DE